



## Fausses alarmes

Les policiers de la Surêté du Québec de la MRC Joliette répondent à près de 17 000 appels par année. Et environ 3500 de ces appels sont assignés pour des alarmes résidentielles et commerciales, ce qui correspond à 21% des appels. Il est important de mentionner que la forte majorité de ces appels sont **non-fondés**.

**Qu'est-ce qu'une fausse alarme** : une alarme est dite non-fondée lorsqu'elle est déclenchée sans nécessité, par négligence, par un équipement défectueux ou inadéquat et aussi par des mauvaises conditions météorologiques qui causeraient par exemple une panne de courant, des vibrations....

Les citoyens comprendront donc que le temps mis par les patrouilleurs à répondre à ce type d'appel pourrait facilement être réduit . La Surêté du Québec espère sensibiliser tous et chacun à être plus vigilants à ce niveau puisqu'il n'est pas rare qu'une fausse alarme soit causée parce que les propriétaires ont laissés leur animal libre à l'intérieur de la maison ou que le vent pénètre par les fenêtres demeurées ouverte et fait bouger des objets à l'intérieur.

Notons qu'il est de la responsabilité du propriétaire du système d'alarme d'entretenir et d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci, car il y a des conséquences monétaires considérables.

**Conséquence** : à chaque appel d'alarme non-fondé, le patrouilleur se doit de remplir un rapport d'infraction général en vertu de l'article 7 du règlement municipale qui est libellé comme suit : « utilisateur d'un système d'alarme qui s'est déclenché et n'a révélé aucune preuve ou trace d'intrus ou à la commission d'une infraction ». Le tout sera envoyé par la suite à la municipalité de Joliette qui a le mandat d'émettre un constat s'il y a lieu.

Si nous réussissons à diminuer le nombre d'appels de fausse alarme, cela sera au profit des citoyens, car le temps de réponse aux autres appels pourront ainsi être amélioré et les policiers pourront également investir leur temps dans d'autres types d'activités comme la prévention de la criminalité et les collisions.



**Geneviève Jetté**

Coordonnatrice locale en police communautaire

MRC Joliette  
Sûreté du Québec

Bureau 450-759-5222

Fax 450-759-1954

[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)